

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipe à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : STATIONNEMENT – Requalification du parc de stationnement Paulmy – Dépôt de la demande de permis de construire.

La construction du parc Paulmy, premier parc de stationnement souterrain de la ville, a été décidée en conseil municipal le 18 octobre 1965. Son inauguration a eu lieu le 16 juin 1968.

Ce parc en ouvrage, dont la capacité actuelle est de 760 places pour véhicules légers et 45 places pour les motos, est intégré dans les remparts et idéalement situé à proximité des rues commerçantes.

La Ville de Bayonne ayant le souci d'une part de préserver ses remparts et d'autre part de favoriser l'attractivité de son centre-ville et de ses commerces, le projet de requalification du parc de stationnement Paulmy a pour objectif de répondre à ces exigences.

Ainsi, afin d'optimiser sa fréquentation, il convient de le moderniser et de le sécuriser. Il est donc envisagé de réaliser les travaux suivants :

- une mise aux normes par la création d'une sortie piétonne supplémentaire débouchant en partie haute sur la pelouse ;
- une réfection intérieure, comportant la création d'un patio intérieur amenant la lumière au centre et à tous les étages du parking, ainsi que la reprise de la décoration intérieure et de l'éclairage ;
- le déplacement de la cabine en sortie véhicules vers l'angle sud-est, avec une large ouverture sur l'extérieur permettant de sécuriser visuellement l'accès à partir de la Poterne ;
- l'aménagement de bureaux destinés au service municipal du stationnement permettant ainsi de libérer des espaces au parc Vauban pour la police municipale.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette démarche au nom de la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.